

## Projet de Parc Naturel Marin du bassin d'ARCACHON

### ETAT DES LIEUX SOCIO ECONOMIQUE

#### ACTIVITE « SPORTS NAUTIQUES »

REUNION DE TRAVAIL DU 05 JUIN 2010

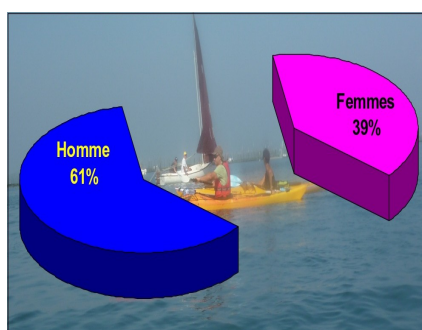
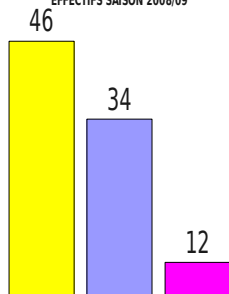
# AST KAYAK

## ATTENTES SPECIFIQUES VIS-A-VIS DES ORGANISMES ASSOCIATIFS :

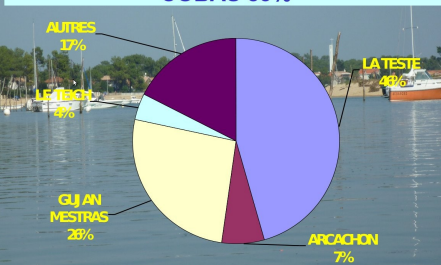
### - Description de l'activité:

- Présentation générale de l'association
  - La section Kayak fait partie de l'association omnisports testerine. Le but de l'association est la navigation côtière en groupe, et la découverte de l'environnement
- Présentation des adhérents : Age moyen 55 ans (28 – 75). Président de la section Dominique Garcia, Trésorier Jean Barbary, Secrétaire André Legot, Moniteur Henri Bretos.

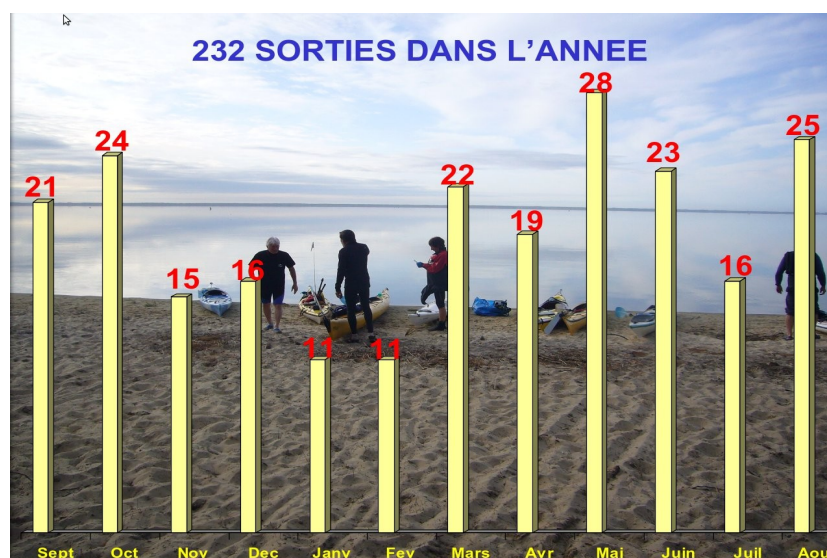
EFFECTIFS SAISON 2008/09



Répartition géographique des adhérents  
COBAS 83%



- Données sur les caractéristiques des équipements utilisés par ses membres (par exemple taille des bateaux)
  - Kayaks de mer homologués catégorie C, longueur 5m à 5m40 , 8 cm de tirant d'eau...
- Manifestations organisées



- **Enjeux économiques :**

- Budget de l'association :

BILAN FINANCIER - SAISON 01/09/2008 AU 31/08/2009					
RECETTES :		DEPENSES			
7020	DIVERS (avances remboursables)	6 929 €	607 MATÉRIELS NEUFS	1 400 €	
7055	ACTIVITÉ (location kayak, .....)	824 €	6063	ACTIVITÉ	691 €
7443	SUBVENTION MUNICIPALE	1 652 €	6270	BANQUE	50 €
7560	COTISATIONS ADHÉRENTS	2 493 €	6065	LICENCES	1 265 €
7710	PRODUIT EXCEPT. (ventes, dons)	2 093 €	6150	ASSURANCES	222 €
			6281	FFCK - CR - CD	480 €
			6282	ABONNEMENTS	97 €
			6251	FRAIS DÉPLACEMENTS	1 971 €
			6256	FRAIS REPRÉSENTATIVITÉ	195 €
			6580	GESTION COURANTE	6 890 €
	TOTAL :	13 990 €	TOTAL :	13 260 €	
<b>EXCÉDENT :</b>		<b>730 €</b>			

-

- **Difficultés éventuelles rencontrées dans l'exercice de l'activité**

- Il n'y a pas de difficultés rencontrées actuellement dans l'exercice de l'activité, d'autant que celle-ci est maximale entre les mois de septembre et juin, périodes durant lesquelles la fréquentation du bassin par les embarcations motorisées est faible

- **Interactions avec autres activités :**

- Dépendance vis-à-vis d'autres activités, si oui lesquelles
  - l'activité du kayak dépend un peu de l'activité des autres loisirs nautiques en particulier des embarcations motorisées dans la mesure où la sécurité est une composante essentielle des sorties organisées en groupe par la section
  - Les difficultés peuvent se présenter l'été dans la navigation des kayaks entre les objectifs des CRS des plages de ne voir circuler aucune embarcation à moins de 300 m du rivage, et les objectifs de sécurité de la section pour éviter justement la zone au delà des 300 m, où la vitesse des bateaux à moteurs n'est pas limitée (ou peu limitée). Il semblerait qu'une navigation à 200m des plages devrait suffire pour éviter les nageurs, et les embarcations motorisées.
- Conflits d'usages avec d'autres activités, si oui lesquels et de quelles natures (spatial sur l'eau, à terre, nuisances...)
  - Il n'y a pas véritablement de conflit d'usage avec les autres activités, notamment les nageurs, il faut rappeler que la section Kayak est régulièrement sollicitée pour la sécurisation des nageurs lors des épreuves de triathlon, ou les épreuves de natation en eaux libres (Carcan, Libourne)

- **Enjeux environnementaux :**

- Impacts connus sur l'environnement marin.
  - Le kayak de mer est une embarcation non polluante ayant un faible impact sur l'environnement, d'autant que les membres sont régulièrement sensibilisés au respect de la faune et de la flore locale
  - La section Kayak n'organise pas de bivouac sur les différents sites locaux, simplement des haltes dans les endroits autorisés

- Manière dont les enjeux environnementaux sont pris en compte dans l'exercice de l'activité, actions et mesures en faveur de l'environnement marin (démarches engagées ou envisagées, expérimentations, ...)
  - Sensibilisation de tous les nouveaux adhérents au respect de l'environnement
  - participation régulière et en nombre aux actions de protection, notamment nettoyage des plages, du banc d'arguin, des forêts.



En résumé, l'activité Kayak de mer peut être considérée comme une activité ayant un très faible impact sur l'environnement, d'autant plus que les pratiquants sont pour la plupart sensibilisés au respect de la flore et de la faune. Elle s'intègre donc parfaitement dans l'objectif de création d'un parc marin même si ce dernier doit tenir compte de la situation géographique du bassin d'Arcachon, de sa taille réduite et de son attractivité.